

**ANNEXE II : Fiche de réponse à l'AMI  
Contrôles inopinés – Rejets atmosphériques –  
Année 2020**

<b><u>Coordonnées du prestataire :</u></b> Nom du laboratoire : Adresse :  Code Postal : Ville :  SIRET :	<b><u>Nom du responsable :</u></b>  <b><u>Personne à contacter pour ce dossier :</u></b>  Tel : Fax : <b><u>E-mail :</u></b>
--	--

<b><u>N° d'agrément MEDDE :</u></b> <b><u>Date d'agrément :</u></b>	Date dernier renouvellement
--	-----------------------------

**1. Informations générales :**

<p>- Descriptif des moyens humains et techniques mis en œuvre pour la réalisation de cette prestation :</p> <p style="padding-left: 20px;">x Moyens humains (nb d'équipe technique/répartition par agence dans ce cas rappeler le n°agrément)</p> <p style="padding-left: 20px;">x Moyens techniques (rappeler les polluants pour lesquels le laboratoire est agréé / parc matériel / possibilité de louer une nacelle/ ...)</p>
--

<p>- Zone d'intervention proposée par le prestataire</p>
--

<p>- Nombre annuel maximum de contrôles réalisables par le prestataire (éventuellement à décliner par département)</p>
--

<p>- Appartenance et liens juridiques avec d'autres sociétés</p>
--

--

## 2. Engagement

Le prestataire s'engage à :

- réaliser les contrôles mandatés par la DREAL dans le temps imparti (avant le 18 décembre 2020),
- vérifier qu'il n'a pas effectué chez le client un contrôle réglementaire pour les années N et N-1,
- transmettre les plannings de réalisation des visites préalables et des contrôles à la DREAL,
- contacter la DREAL à chaque tentative infructueuse de contrôle sur site,
- conserver le caractère inopiné du contrôle, si celui-ci devait être dégradé, l'accord de la DREAL devra être obtenu préalablement,
- transmettre un rapport conforme au cahier des prescriptions techniques de l'appel à manifestation d'intérêt sous 6 semaines maximum après le contrôle.

## 3. Commentaires et signature du laboratoire

Fait à.....,

le.....

Nom/qualité du  
signataire :.....  
.....

Tampon de la société :